

1201554401

DATE DEPOT :	2012-02-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R015512
N° GESTION :	1987B03429
N° SIREN :	340642016
DENOMINATION :	FINANCE 2000
ADRESSE :	253 BD PEREIRE 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/08/10
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

BF 10/08/11 (MJ)
PD 10/08/11 (NC) - 10/08/11 (06)

FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4.575.000,00 euros
253, boulevard Pereire – 75017 Paris
340 642 016 RCS Paris

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

DEPOT LEGAL
1 M FE
13 FEV. 2012
N° DEPOT 15512

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 AOUT 2011

87303429

L'an deux mille onze,
Le dix août à dix heures,
Au siège social, au 253, boulevard Péreire – 75017 Paris,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance, tant en son nom propre que comme mandataire.

En l'absence de M. Pierre-Yves Bournet, M. William Wostyn est choisi pour présider la séance.

M. William Wostyn, représentant TSH, est nommé scrutateur unique.

Mme Catherine Nini est choisie comme secrétaire.

M. Marc Charles, représentant le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement convoquée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- la copie des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- mise à jour des statuts,
- pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, et adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire